



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mai 2025 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le directeur général et la greffière sont présents.

**2025-05-238  
ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour en ajoutant le sujet 8.22.10 Souper de fin de saison de l'organisme Les Pionniers de Boisbriand.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2025-05-239  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
- 2885, RUE ELZÉARD-BOUFFIER - ZONE R-1 419 - DOSSIER 2502-DM-513**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 2885, rue Elzéard-Bouffier sur le lot 2 503 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 419.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 0,88 mètre la marge latérale entre le bâtiment accessoire situé au 2885, rue Elzéard-Bouffier et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,32 mètre, soit 26,67 % inférieure à la marge latérale minimale de 1,2 mètre prescrite à l'article 99 du Règlement RV-1441 sur le zonage, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

1. la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement duquel on demande la dérogation n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, puisque le bâtiment accessoire, étant d'une petite dimension, pourrait probablement être déplacé;
3. la dérogation est considérée comme ayant un caractère mineur;
4. les travaux ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;
5. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
7. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
8. la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
9. la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

**2025-05-240**

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
- 404, RUE CHAMPAGNE - ZONE R-1 251 - DOSSIER 2502-DM-514**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 404, rue Champagne sur le lot 2 107 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 251.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 6,85 mètres la marge avant entre le bâtiment principal situé au 404, rue Champagne et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,15 mètre, soit 2,15 % inférieure à la marge avant minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

1. la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement duquel on demande la dérogation pourrait avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, puisque pour respecter la marge avant applicable, cela impliquerait le déplacement de la résidence implantée depuis 37 ans à des frais importants;
3. la dérogation est considérée comme ayant un caractère mineur;
4. les travaux ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;
5. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
7. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
8. la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
9. la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

**2025-05-241**

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 20 820, CHEMIN DE LA CÔTE NORD - ZONE I-2 481 - DOSSIER 2502-DM-515**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment commercial situé au 20 820, chemin de la Côte Nord sur le lot 2 506 951 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Une personne est intervenue, aucune opposition à la demande n'a été présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 0,05 mètre la distance entre le stationnement du commerce situé au 20 820, chemin de la Côte Nord et la ligne d'emprise de rue, représentant une dérogation de 1,95 mètre, soit 97,5 % inférieure à la distance minimale de 2 mètres prescrite à l'article 173 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'établir à 0,05 mètre la largeur de la bande de verdure entre le stationnement de ce commerce et la ligne d'emprise de rue, représentant une dérogation de 1,95 mètre, soit 97,5 % inférieure à la largeur minimale de 2 mètres prescrite à l'article 197 du règlement sur le zonage.

D'établir à 5,40 mètres la longueur minimale de certaines cases de stationnement de ce commerce, représentant une dérogation de 0,10 mètre, soit 1,8 % inférieure à la norme minimale de 5,50 mètres prescrite à l'article 168 du règlement sur le zonage.

La décision du conseil s'appuie sur les critères suivants :

1. les dérogations respectent les objectifs du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement duquel on demande les dérogations pourrait avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, puisque le promoteur cédera une partie du terrain à la Ville et l'application du règlement impliquerait un réaménagement complet du stationnement;
3. les dérogations ne sont pas considérées comme ayant un caractère mineur;
4. les travaux en cours d'exécution sont effectués de bonne foi et font l'objet d'un permis;
5. les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
7. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
8. les dérogations ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement;
9. les dérogations ne portent pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

**2025-05-242**

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
- 2842, AVENUE BÉRIOT - ZONE R-1 416 - DOSSIER 2503-DM-516**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 2842, avenue Bériot sur le lot 2 503 426 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 416.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Une personne est intervenue, aucune opposition à la demande n'a été présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 5 mètres la marge avant entre le bâtiment principal situé au 2842, avenue Bériot et la ligne de lot, représentant une dérogation de 2 mètres, soit 28,57 % inférieure à la marge avant minimale de 7 mètres prescrite à la grille

des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

1. la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement duquel on demande la dérogation a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, puisque le respect de la marge nécessiterait la démolition ou le déplacement du bâtiment, et ce, même si le projet d'agrandissement ne se concrétise pas;
3. la dérogation n'est pas considérée comme ayant un caractère mineur;
4. les travaux ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;
5. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
7. la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
8. la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
9. la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

**2025-05-243**  
**PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025 tel que soumis.

Adoptée

**2025-05-244**  
**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt par la greffière du procès-verbal de correction du Règlement RV-1441-091 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Adoptée

**2025-05-245**  
**PROJET DE RÈGLEMENT RV-1781 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Projet de règlement RV-1781 abrogeant le Règlement RV-1655.

Adoptée

**2025-05-246**  
**RÈGLEMENT RV-1447-032 - ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1er avril 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 1er avril 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Règlement RV-1447-032 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux garanties financières.

Adoptée

**2025-05-247**  
**RÈGLEMENT RV-1767 - ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1er avril 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 1er avril 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le Règlement RV-1767 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Adoptée

**2025-05-248**  
**RÈGLEMENT RV-1777 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1er avril 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1777 décrétant des travaux de réfection du système de ventilation à l'usine d'épuration et un emprunt à cette fin, au montant de 251 000 \$.

Adoptée

**2025-05-249**  
**RÈGLEMENT RV-1778 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1er avril 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Règlement RV-1778 décrétant des travaux de remplacement du système d'air climatisé et du chauffe-eau à l'usine d'épuration et un emprunt à cette fin, au montant de 140 000 \$.

Adoptée

**2025-05-250**  
**RÈGLEMENT RV-1780 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1780 décrétant la

construction d'un bâtiment d'entreposage tempéré aux ateliers municipaux et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-05-251**  
**PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 28 avril au 1er mai 2025 sur les règlements suivants:

- Règlement RV-1702-1 modifiant le Règlement RV-1702 prévoyant l'établissement de plans et devis pour la construction d'une caserne de pompiers et décrétant un emprunt à cette fin;
- Règlement RV-1774 décrétant des travaux de remplacement de deux unités de ventilation au toit et l'ajout d'un système de contrôle au poste de police et leur financement par emprunt;
- Règlement RV-1775 prévoyant l'établissement de plans et devis et des travaux de réaménagement des espaces communs aux ateliers municipaux et leur financement par emprunt.

Adoptée

**2025-05-252**  
**DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 7 mars au 10 avril 2025.

Adoptée

**2025-05-253**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - MARS 2025**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025 montrant un total des activités de 7 372 696,26 \$.

Adoptée

**2025-05-254**

**TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATION À LA RÉSERVE POUR LE SERVICE DE L'EAU**

ATTENDU la réalisation de travaux de réparation d'urgence, du 20 au 24 février 2025, d'une section de conduite sanitaire endommagée sur l'avenue Cartier;

ATTENDU que ces dépenses imprévues n'avaient pas été prévues au budget de fonctionnement 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approprier, à la réserve financière pour le service de l'eau, la somme de 106 554 \$ afin de pourvoir à des dépenses non budgétées en lien avec des travaux de réparation en urgence pour le service de l'eau.

De transférer la somme au poste budgétaire 02-415-40-535.

Adoptée

**2025-05-255**

**APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU le changement de contrats de collecte des matières résiduelles en 2025;

ATTENDU les factures reçues en lien avec le contrat précédent et dont le paiement est obligatoire en vertu de ce contrat;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approprier à la réserve financière pour le service de collecte des matières résiduelles, les sommes suivantes :

- 5 000 \$, à être transféré au poste budgétaire 02-420-10-490;
- 20 000 \$, à être transféré au poste budgétaire 02-420-10-491;
- 10 000 \$, à être transféré au poste budgétaire 02-420 10-492.

Adoptée

**2025-05-256**

**APPROPRIATION AU FONDS DE REDYNAMISATION DES TERRES AGRICOLES - AIDE FINANCIÈRE À LA FIDUCIE AGROÉCOLOGIQUE DE BOISBRIAND POUR LE FORAGE D'UN PUIT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'octroyer une aide financière de 50 000 \$ à la Fiducie agroécologique de Boisbriand pour un projet de forage d'un puits.

D'approprier à cette fin la somme de 50 000 \$ au Fonds de redynamisation des terres agricoles.

Adoptée

**2025-05-257**

**SOUMISSIONS ET APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ POUR LE TRANSPORT COLLECTIF - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ DURABLE - CONTRAT 2025-2309**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de services professionnels pour la réalisation d'un plan de mobilité durable, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Artelia Canada inc. 7101, avenue du Parc, bureau 100 Montréal (Québec) H3N 1X9
Cima + S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir, bureau 600 Laval (Québec) H7V 3Z2
Les Services EXP inc. 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest bureau 800B Montréal (Québec) H3A 3C8
Momentum Consultants en transport inc. 7250-141, avenue du Président-Kennedy C.P. #18, Local SB7250 Montréal (Québec) H2X 1Y4
Stantec Experts-conseils Itée 555, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 200 Montréal (Québec) H2Z 1B1
WSP Canada inc. 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, 11e étage Montréal (Québec) H3H 1P9

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 28 avril 2025 et celle du Service d'urbanisme du 29 avril 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 11 avril 2025 ainsi que d'une copie du rapport du comité de sélection du 28 avril 2025.

D'accepter l'offre de la firme Cima + S.E.N.C. au montant de 160 907,51 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour le contrat de services professionnels pour la réalisation d'un plan de mobilité durable – Contrat 2025-2309.

D'imputer la somme de 146 930 \$ au surplus accumulé affecté à même le montant de la réserve pour le transport collectif.

Adoptée

**2025-05-258**  
**SOUSSIONS - TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE - PÉRIODE DU**  
**12 MAI 2025 AU 20 NOVEMBRE 2026 - CONTRAT 2025-2329**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de travaux horticole pour la période du 12 mai 2025 au 20 novembre 2026, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée. 2288, rue Cannes-Brulees Lasalle (Québec) H8N 2Z2	188 700,92 \$
Orange Paysagement inc. 33, rue Louis-Jolliet St-Charles-Borromée (Québec) J6E 7Y8	315 284,24 \$
7574479 Canada inc. 16 839, boulevard Hymus Kirkland (Québec) H9H 3L4	666 003,27 \$
Paysagile inc. 5, rue Faite-Boisé Terrebonne (Québec) J6Y 1Z6	752 455,61 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 30 avril 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 29 avril 2025.

D'accepter l'offre de Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée au montant de 188 700,92 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de travaux horticole pour la période du 12 mai 2025 au 20 novembre 2026 – Contrat 2025-2329.

Adoptée

**2025-05-259**

**SOUSSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - CONTRAT 2025-2288 - RV-1748**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout sanitaire du chemin de la Grande-Côte, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Parallèle 54 Expert Conseil inc. 82, rue Principale Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0
EMS Ingénierie inc. 815, boulevard Lebourgneuf, bureau 406 Québec (Québec) G2J 0C1
MLC Associés inc. 299, boulevard du Curé-Labelle, Laval (Québec) H7L 2Z9
EFEL Experts-Conseils inc. 835, montée Masson, bureau 201 Terrebonne (Québec) J6W 2C7

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 17 avril 2025 et celle du Service du génie du 29 avril 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 25 mars 2025 ainsi que d'une copie du rapport du comité de sélection du 17 avril 2025.

D'accepter l'offre de Parallèle 54 Expert Conseil inc. au montant de 160 631,57 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour le contrat de services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout sanitaire du chemin de la Grande-Côte – Contrat 2025-2288.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Adoptée

**2025-05-260**

**OFFRE DE SERVICES - INSPECTION, MODIFICATION, ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE ET INTRUSION - 12 MAI 2025 AU 11 MAI 2027 - CONTRAT 2025-2294**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat d'inspection, modification, entretien et surveillance des systèmes d'alarme incendie et intrusion;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 10 avril 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter l'offre de Guard-X inc. au montant de 66 414,46 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat d'inspection, modification, entretien et surveillance des systèmes d'alarme incendie et intrusion pour la période du 12 mai 2025 au 11 mai 2027 - Contrat 2025-2294.

Adoptée

**2025-05-261**

**OFFRE DE SERVICES - REMPLACEMENT DES BORNES D'AUTO-PRÊT À LA BIBLIOTHÈQUE - CONTRAT 2025-2299**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le remplacement des bornes d'auto-prêt à la bibliothèque;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources informationnelles du 17 avril 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'offre de Bibliotheca au montant de 46 379,51 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de remplacement des bornes d'auto-prêt à la bibliothèque - Contrat 2025-2299.

Adoptée

**2025-05-262**

**OFFRE DE SERVICES - REMPLACEMENT DU JEU MODULAIRE « BATEAU » AU PARC RENÉ-LÉVESQUE - CONTRAT 2025-2321**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de remplacement du jeu modulaire « bateau » au parc René-Lévesque;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 23 avril 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter l'offre de Équipements récréatifs Jambette inc. au montant de 84 208,84 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de remplacement du jeu modulaire « bateau » au parc René-Lévesque - Contrat 2025-2321.

Adoptée

**2025-05-263**

**OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE FLOUTAGE VIDÉO FORENSIQUE POUR LE SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE**

ATTENDU que l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis pourrait occasionner des dommages significatifs à l'économie locale;

ATTENDU que pour réduire ce risque, il est primordial de réduire la dépendance à l'approvisionnement et au marché américain;

ATTENDU qu'à l'instar du gouvernement du Québec, la ville de Boisbriand souhaite être en mesure de favoriser les biens et services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada;

ATTENDU le Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement par des organismes municipaux dont, notamment, son article 6;

ATTENDU qu'à compter du 6 mars 2025 et ce, jusqu'au 5 mars 2026, il est obligatoire d'attribuer les contrats municipaux à des entreprises ayant un établissement au Québec, dans une province canadienne ou au sein de l'Union européenne, à moins d'autorisation préalable du conseil de l'organisme municipal;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand se doit d'acquérir un logiciel de manipulation vidéo forensique sécuritaire et fiable afin de répondre à certaines demandes d'accès aux documents;

ATTENDU que l'entreprise Amped Software offre un logiciel utilisé par la majorité des corps policiers et que celui-ci est reconnu comme étant le logiciel de manipulation vidéo forensique le plus sécuritaire et fiable;

ATTENDU qu'après avoir fait des recherches sur le marché, aucun autre logiciel ne répondant aux exigences de performance souhaitée n'a pu être identifié;

ATTENDU que le siège social de l'entreprise est situé en Italie, bien que nous devons transiger avec leur bureau situé aux États-Unis;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter l'offre de Amped Software pour une valeur en devises canadiennes représentant un montant de 4 975 \$ US, pour l'acquisition d'un logiciel de floutage vidéo forensique pour les besoins du Service juridique et greffe.

Adoptée

**2025-05-264**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES DIRECTEURS DE SERVICE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général et les directeurs de service sur les contrats actifs au 31 mars 2025 octroyés par le conseil municipal, conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

**2025-05-265**

**MANDAT POUR QUATRE ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) ET ABRASIFS TRAITÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;

- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) et des abrasifs traités dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De convenir que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

De confirmer, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2029 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2028-2029.

De convenir que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

De confier, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium et des abrasifs traités nécessaires aux activités de la Ville, pour les hivers 2025-2026 à 2028-2029 inclusivement.

De confier, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

De convenir que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

De convenir que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée.

De reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

De transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

**2025-05-266**  
**GESTION DU CENTRE DE CRÉATION DE BOISBRIAND - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE PETIT THÉÂTRE DU NORD POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente avec Le Petit Théâtre du Nord ayant trait à la gestion de l'ensemble des activités du Centre de création de Boisbriand pour les années 2025 et 2026.

D'autoriser le versement d'honoraires de gestion totalisant 380 222,33 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'approprier au surplus libre accumulé un montant de 79 840 \$ au financement de la convention de gestion du Centre de création de Boisbriand pour l'année 2025.

Adoptée

**2025-05-267**  
**OFFRE DE SERVICE D'AUTOPARTAGE AVEC COMMUNAUTO - MODIFICATION À L'ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le projet de modification de l'entente concernant l'offre d'un service d'autopartage avec Communauto inc ayant trait à l'ajout de deux véhicules supplémentaires à compter du 1er juin 2025 ainsi que l'ajout d'un nouvel emplacement constitué de deux espaces de stationnement au parc Pellerin

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-05-268**  
**SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS - SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SUBVENTION - 2025 À 2027**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme Services d'entraide Le Relais ayant trait notamment au versement d'une subvention de 35 000 \$ par année pour les années 2025, 2026 et 2027 ainsi qu'au prêt temporaire d'un espace d'entreposage situé au 305, chemin de la Grande-Côte.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-05-269**  
**SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE BASEBALL DES SPARTIATES DE BOISBRIAND / SAINTE-THÉRÈSE - SAISONS 2025 À 2027**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente avec l'Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte-Thérèse ayant trait à l'organisation et au fonctionnement du baseball mineur sur le territoire des villes de Boisbriand et de Sainte-Thérèse pour les saisons 2025 à 2027.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-05-270**  
**SIGNATURE D'UNE ENTENTE D'ÉCHANGE DE SERVICES AVEC LE COLLÈGE BOISBRIAND - 2025-2026**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente d'échange de services avec le Collège Boisbriand établissant les modalités et conditions applicables, pour la période se terminant le 1er juillet 2026.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-05-271**

**ENTENTE SUR LA GESTION PARTICULIÈRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC 9490-6153 QUÉBEC INC. - PROJET RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 2055, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'entente avec 9490-6153 Québec inc. ayant trait à la gestion particulière des matières résiduelles du projet résidentiel situé au 2055, rue des Fracs-Bourgeois.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-05-272**

**RAMPE DE MISE À L'EAU ET DÉBARCADÈRES FLOTTANTS SUR LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES - SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

ATTENDU QUE l'occupation prolongée du domaine hydrique de l'État nécessite l'octroi d'un droit par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE la ville possède actuellement un bail (9393-230) pour l'exploitation de la rampe de mise à l'eau et de quatre débarcadères flottants sur la rivière des Mille-Îles;

ATTENDU QUE le bail 9393-230, octroyé par le Ministère, vient à échéance le 28 février 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De désigner la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à titre de signataires d'un bail avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'exploitation de la rampe de mise à l'eau et de quatre débarcadères flottants sur la rivière des Mille-Îles.

De s'engager à utiliser les lieux loués à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

Adoptée

**2025-05-273**

**ÉCOCENTRE - BONIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE**

ATTENDU l'entente de partage de services relatif à l'écocentre 2024-2028, convenu entre les Villes de Sainte-Thérèse et Boisbriand stipulant que les heures d'accessibilité de l'écocentre sont établies administrativement entre les deux municipalités selon les besoins;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser la bonification des heures d'ouverture de l'Écocentre, rétroactivement au 15 avril 2025, de façon à permettre l'ouverture les samedis et dimanches de 9 h à 18 h tout au long de l'année ainsi que les jours fériés de 9 h à 17 h.

D'autoriser le coût supplémentaire de 10 018,80 \$ engendré par cette bonification, payable en parts égales avec la Ville de Sainte-Thérèse, imputable au poste budgétaire 02-420-10-494.

D'analyser les besoins afin de proposer un nouvel horaire pour 2026 avant l'adoption du prochain budget.

Adoptée

**2025-05-274**  
**ACCORD DE SUBVENTION - CANADA EN FÊTE**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'accord de subvention avec le ministre du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Canada en fête pour la réalisation du projet Fête nationale du 23 juin 2025.

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique.

De demander l'autorisation au gouvernement du Québec pour conclure cet accord.

D'autoriser madame Isabelle Gauthier, régisseur Vie culturelle, à signer cet accord.

Adoptée

**2025-05-275**  
**INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - ADOPTION DU BILAN 2024 ET DU PLAN D'ACTION 2025**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le « Plan d'action 2025 à l'égard des personnes handicapées, incluant un bilan 2024 » préparé par madame Karine Loubert, régisseuse loisirs - secteur communautaire, en conformité avec l'exigence de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

Adoptée

**2025-05-276**

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPAGNIE APPLE -  
DÉLÉGATION DE POUVOIR**

ATTENDU que la Ville désire participer au programme de développement de la compagnie Apple;

ATTENDU que le programme de développement d'Apple demande une délégation de pouvoir d'agir au nom de la Ville pour permettre la publication d'une application sur le magasin Apple;

ATTENDU que pour la mise en service de l'application reliée à l'implantation du portail citoyen de la Ville, celle-ci doit être disponible sur le magasin Apple;

ATTENDU que la Ville détient un numéro d'inscription au programme soit le 935727CKDN;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la délégation de pouvoir d'agir, dans le cadre du programme de développement de la compagnie Apple, au titulaire du poste d'analyste, technologies de l'information, et ce, en prévision du déploiement de la mise en service de l'application reliée à l'implantation du portail citoyen de la Ville.

Adoptée

**2025-05-277**

**AUTORISATION DU CONSEIL - RANDONNÉE DU SOUVENIR THIERRY  
LEROUX**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la tenue de l'édition 2025 de l'événement « Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux » sur le territoire de la Ville, prévu le 26 septembre 2025, selon un parcours qui empruntera le chemin de la Côte Nord, entre l'autoroute 15 et le boulevard de la Grande-Allée en direction de la Ville de Mirabel, dont les détails seront précisés par le comité organisateur.

Adoptée

**2025-05-278**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - FÊTE DE FIN D'ANNÉE À L'ÉCOLE GASTON-PILON - 17 JUIN 2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le cadre de la fête de fin d'année organisée par l'école primaire Gaston-Pilon le 17 juin 2025, de 10 h 30 à 14 h.

Adoptée

**2025-05-279**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - FÊTE DE FIN D'ANNÉE À L'ÉCOLE DE LA CLAIRIÈRE - 19 JUIN 2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le cadre de la fête de fin d'année organisée par l'école primaire de la Clairière le 19 juin 2025, de 10 h à 13 h 30.

Adoptée

**2025-05-280**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - FÊTE DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL À L'ÉCOLE DES GRANDS-CHEMINS - 13 JUIN 2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le cadre de la fête de fin d'année du personnel organisée par l'école primaire des Grands-Chemins le 13 juin 2025, de 17 h 45 à 2 h.

Adoptée

**2025-05-281**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - RENCONTRE DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU - 26 JUIN 2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence de deux (2) camions alimentaires de type « Food Truck » dans le cadre de la rencontre de fin d'année du personnel organisée par l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau le 26 juin 2025, de 10 h à 13 h.

Adoptée

**2025-05-282**  
**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - PIQUE-NIQUE DE LA RENTRÉE - 23 AOÛT 2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et dans le cadre du pique-nique de la rentrée qui se tiendra le 23 août 2025 au parc Derek-Aucoin:

- le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site;
- le dépôt de matériaux sur la partie carrossable de la voie publique;
- la présence d'un camion alimentaire de type « Food Truck », conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- l'utilisation d'un appareil mobile à cuisson à l'air libre, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- la vente des denrées alimentaires.

D'autoriser le Service des loisirs à organiser une randonnée vélo à cette occasion, en avant-midi, sur le territoire de la Ville.

Adoptée

**2025-05-283**  
**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - DÎNER DES EMPLOYÉS DU SERVICE DES LOISIRS - 4 JUIN 2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le

cadre de l'activité de mobilisation et de reconnaissance organisée par le Service des loisirs qui se tiendra le 4 juin 2025, de 11 h 30 à 13 h 30.

Adoptée

**2025-05-284**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - VENTE DE PRODUITS AU TERMINAL DE LOCATION D'EMBARCATIONS DU PARC DES BERGES - SAISON ESTIVALE 2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser l'organisme Éco-Nature, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, à vendre des produits dans le but de recueillir de l'argent au terminal de location d'embarcations, situé au parc des Berges, lors de la saison estivale 2025.

Adoptée

**2025-05-285**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - PROGRAMMATION DE L'ORGANISME LES CARDINAUX DES LAURENTIDES AU PARC RENÉ-LÉVESQUE - SAISON ESTIVALE 2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser l'utilisation du terrain de baseball du parc René-Lévesque pour l'organisation par l'organisme Les Cardinaux des Laurentides, de cinq (5) parties de baseball aux dates et heures suivantes :

- samedi 24 mai à 18 h
- dimanche 1er juin à 13 h
- samedi 7 juin à 13 h
- dimanche 15 juin à 13 h
- dimanche 13 juillet à 13 h.

D'autoriser, dans le cadre de ces événements et conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie:

- le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site;
- l'utilisation d'un appareil mobile à cuisson à l'air libre, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- la vente de denrées alimentaires et d'objets promotionnels;
- la consommation et la vente de boissons alcoolisées.

D'autoriser l'organisme Les Cardinaux des Laurentides à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de ces événements.

Adoptée

**2025-05-286**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS ORGANISÉS PAR LES ORGANISMES RECONNUS OU PAR LA VILLE DE BOISBRIAND POUR L'ANNÉE 2025 - UTILISATION D'UN APPAREIL MOBILE DE CUISSON À L'AIR LIBRE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
 APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, l'utilisation d'un appareil mobile à cuisson à l'air libre dans le cadre des événements suivants :

Événement	Date	Lieu	Promoteur
Parties AA-AAA	14, 15 juin 11, 12 juillet 18, 19 juillet 9, 10 août 19, 26 septembre  11 h à 19 h	Parc Régional	Révolution FC
Tournoi de balle-molle adultes	6-8 septembre 13-15 septembre  8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	ABCB
Finales balle-molle adultes	6, 7 septembre  8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	ABCB
Party fin de saison	4 octobre  8 h à 19 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Défi Boisbriand	28-31 août 1er septembre  8 h à 23 h	Parc Régional Parc Jean-Jacques-Rousseau Parc Pellerin Parc René-Lévesque	Révolution FC

Adoptée

**2025-05-287**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS ORGANISÉS PAR LES ORGANISMES RECONNUS OU PAR LA VILLE DE BOISBRIAND POUR L'ANNÉE 2025 - PRÉSENCE DE CAMION ALIMENTAIRE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
 APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire dans le cadre des événements suivants :

Événement	Date	Lieu	Promoteur
Sélection Jeux du Québec	31 mai 1er juin 8 h à 18 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Open de BMX	27, 28 septembre 8 h à 18 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Défi Boisbriand	28-31 août 1er septembre 8 h à 23 h	Parc Régional Parc Jean-Jacques-Rousseau Parc Pellerin Parc René-Lévesque	Révolution FC
Party de fin de saison à la piscine	16, 17 août 9 h à 16 h	Piscine parc Pellerin	Ville de Boisbriand
Skatefest	20, 21 septembre 13 h à 17 h	Parc Jean-Jacques-Rousseau	Ville de Boisbriand

Adoptée

**2025-05-288**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS ORGANISÉS PAR LES ORGANISMES RECONNUS OU PAR LA VILLE DE BOISBRIAND POUR L'ANNÉE 2025 - VENTE DE DENRÉES ALIMENTAIRES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
 APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente de denrées alimentaires dans le cadre des événements suivants :

Événement	Date	Lieu	Promoteur
Journée 100 % féminin	17, 18 mai 7 h à 20 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Sélection Jeux du Québec	31 mai 1er juin 8 h à 18 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Coupe A	7, 8 juin 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	Association de balle-molle de Saint-Eustache - Boisbriand

Tournoi de baseball Atome Pee-Wee	24 au 27 juin 18 h à 23 h  28, 29 juin 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin Parc Robert	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte- Thérèse
Défi triple jeu	14, 15 juin  8 h à 21 h	Parc Derek-Aucoin	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte- Thérèse
Tournoi 18UA	1er, 5, 6 juillet 8 h à 23 h  2 au 4 juillet 18 h à 23 h	Parc René-Lévesque	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte- Thérèse
Tournoi de balle- molle	4 juillet 17 h à 23 h  5, 6 juillet 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	Association de balle- molle de Saint- Eustache - Boisbriand
Tournoi de balle- molle adultes	6 au 8 septembre 13 au 15 septembre  8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	ABCB
Provinciaux de balle-molle	20, 21 septembre  8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	Association de balle- molle de Saint- Eustache - Boisbriand
Finales balle-molle adultes	6, 7 septembre  8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	ABCB
Open de BMX	27, 28 septembre  8 h à 18 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Party fin de saison	4 octobre  8 h à 19 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Défi Boisbriand	28-31 août 1er septembre  8 h à 23 h	Parc Régional Parc Jean-Jacques- Rousseau Parc Pellerin Parc René-Lévesque	Révolution FC
Party de fin de saison à la piscine	16, 17 août  9 h à 16 h	Piscine parc Pellerin	Ville de Boisbriand
Skatefest	20, 21 septembre  13 h à 17 h	Parc Jean-Jacques- Rousseau	Ville de Boisbriand
Patin Libre Halloween	24 octobre  18 h à 23 h	Aréna	Ville de Boisbriand
Patin Libre de Noël	13 décembre  12 h à 17 h	Aréna	Ville de Boisbriand

Adoptée

**2025-05-289**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS ORGANISÉS PAR LES ORGANISMES RECONNUS OU PAR LA VILLE DE BOISBRIAND POUR L'ANNÉE 2025 - VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la consommation et la vente de boissons alcoolisées dans le cadre des événements ci-dessous décrits.

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de ces événements.

Événement	Date	Lieu	Promoteur
Journée 100 % féminin	17, 18 mai 7 h à 20 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Sélection Jeux du Québec	31 mai 1er juin 8 h à 18 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Coupe A	7, 8 juin 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	Association de balle-molle de Saint-Eustache - Boisbriand
Tournoi de baseball Atome Pee-Wee	24 au 27 juin 18 h à 23 h 28, 29 juin 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin Parc Robert	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte-Thérèse
Défi triple jeu	14, 15 juin 8 h à 21 h	Parc Derek-Aucoin	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte-Thérèse
Tournoi 18UA	1er, 5, 6 juillet 8 h à 23 h 2 au 4 juillet 18 h à 23 h	Parc René-Lévesque	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte-Thérèse
Tournoi de balle-molle	4 juillet 17 h à 23 h 5, 6 juillet 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	Association de balle-molle de Saint-Eustache - Boisbriand

Tournoi de balle-molle adultes	6 au 8 septembre 13 au 15 septembre  8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	ABCB
Provinciaux de balle-molle	20, 21 septembre  8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	Association de balle-molle de Saint-Eustache - Boisbriand
Finales balle-molle adultes	6, 7 septembre  8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	ABCB
Open de BMX	27, 28 septembre  8 h à 18 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Party fin de saison	4 octobre  8 h à 19 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing

Adoptée

**2025-05-290**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - SOUPER DE FIN DE SAISON DE L'ORGANISME LES PIONNIERS DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire dans le cadre du souper de fin de saison organisé par l'organisme Les Pionniers de Boisbriand qui se tiendra le vendredi 16 mai 2025.

Adoptée

**2025-05-291**

**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - MARS 2025**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2025 montrant un total mensuel de 4 694 030 \$ et un cumulatif annuel de 8 275 346 \$.

Adoptée

**2025-05-292**

**REFUS (OPTION 1) ET APPROBATION (OPTION 2) - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ ET D'UNE UNITÉ D'HABITATION ACCESSOIRE - LES BOISÉS DION - 7236, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE REFUSER, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5091, le plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'option 1 du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé et d'une unité d'habitation accessoire à être érigés au 7236, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture - option 1 préparé par Les Services MH, daté du 26 février 2025;
- plan d'implantation préparé par Groupe SGTS, daté du 4 mars 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Tree D Design by Tania, daté du 27 février 2025;
- lettre argumentaire avec simulation visuelle préparée par les propriétaires, datée du 23 mars 2025.

D'APPROUVER, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5091, le plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'option 2 du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé et d'une unité d'habitation accessoire à être érigés au 7236, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture - option 2 préparé par Les Services MH, daté du 21 février 2025;
- plan d'implantation préparé par Groupe SGTS, daté du 4 mars 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Tree D Design by Tania, daté du 27 février 2025;
- lettre argumentaire avec simulation visuelle préparée par les propriétaires, datée du 23 mars 2025.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 7 500 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

**2025-05-293**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - LES BOISÉS DION - 7265, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5080, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7265, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Metal bois trendy Architecture, daté de mars 2025;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 15 janvier 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Les propriétaires, daté du 13 janvier 2025;
- simulation visuelle préparée par Félix Labbé, reçue le 10 mars 2025

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

#### **2025-05-294**

#### **APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - 400, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 213**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 26 février 2025 portant le numéro R-25-CU-5065, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment commercial à être érigé au 400, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 213 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Architecte MMB inc., daté du 7 février 2025;
- plan d'implantation préparé par Monette Jutras, daté du 7 février 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Trépanier architecte de paysage, reçu le 7 février 2025.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

#### **2025-05-295**

#### **APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL - 46, RUE DES PINS - ZONE R-1 202**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5097, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 46, rue des Pins dans la zone R-1 202 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'implantation préparé par le propriétaire, reçu le 12 février 2025;
- plan d'architecture préparé par Dessin design, daté du 13 mars 2025;
- document technique (pieux) préparé par Techno Pieux, daté du 24 mars 2025;
- certificat de localisation préparé par Groupe SR arpenteurs-géomètres, daté du 17 janvier 2022.

Adoptée

**2025-05-296**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL - 45, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5084, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 45, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Yves Bilodeau dessinateur Inc., daté du 29 mai 2024;
- plan d'implantation préparé par Audet Arpenteurs-Géomètres, daté du 11 juin 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Guy Tellier, daté du 22 décembre 2024;
- document technique - pieux préparé par Techno Pieux, daté du 24 février 2025;
- simulation visuelle reçue le 29 janvier 2025.

Adoptée

**2025-05-297**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - 3720, RUE LA VÉRENDRYE - ZONE I-1 470**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5098, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation d'un bâtiment industriel situé au 3720, rue La Vérendrye dans la zone I-1 470 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Jean-François Dupuis, daté du 6 mars 2025;
- document de présentation préparé par Jean-François Dupuis, daté du 2 avril 2025.

Adoptée

**2025-05-298**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL DE SIX LOGEMENTS - 3980 À 3990, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5090, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure d'un bâtiment multifamilial situé aux 3980 à 3990, avenue Moishe dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Marc Rasmussen, daté du 15 septembre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jacques Parent, daté du 23 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Francis Guindon, daté du 4 novembre 2022.

Adoptée

**2025-05-299**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL DE SIX LOGEMENTS - 4000 À 4010, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5089, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure d'un bâtiment multifamilial situé aux 4000 à 4010, avenue Moishe dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Marc Rasmussen, daté du 15 septembre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jacques Parent, daté du 31 août 2023;

- plan d'implantation préparé par Francis Guindon, daté du 4 novembre 2022.

Adoptée

**2025-05-300**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL DE SIX LOGEMENTS - 4051 À 4061, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5088, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure d'un bâtiment multifamilial de six logements situé aux 4051 à 4061, avenue Moishe dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Marc Rasmussen, daté du 15 septembre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jacques Parent, daté du 31 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Francis Guindon, daté du 4 novembre 2022.

Adoptée

**2025-05-301**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE MURALE - NU-TONE & CO - 4470, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE I-1 473**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5094, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne murale de l'entreprise Nu-Tone & co située au 4470, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 473 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation de l'enseigne préparés par Enseignes Barbo, datés du 16 septembre 2021.

Adoptée

**2025-05-302**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE MURALE - RB BEAUTÉ - 2820, PROMENADE SAINT-HONORÉ - ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5096, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne murale du commerce qui sera situé au 2820, promenade Saint-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation de l'enseigne préparés par Zone Enseignes, datés du 12 février 2025.

Adoptée

**2025-05-303**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES - BANQUE SCOTIA - 2505, RUE D'ANNEMASSE - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5095, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes de la Banque Scotia située au 2505, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au plan des enseignes préparé par Enseignes Montréal Néon, daté du 5 mars 2025.

Adoptée

**2025-05-304**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES - AIGUISAGE PRO-FORMANCE - 400, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 213**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 26 février 2025 portant le numéro R-25-CU-5067, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes pour le commerce Aiguillage Pro-Formance à être situé au 400, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 213 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan et simulation des enseignes - OPTION B, préparés par Enseignes Landreville, datés du 7 février 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Trépanier architecte de paysage, reçu le 7 février 2025.

Le choix retenu par les membres du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie est l'enseigne murale sur rails verticaux courts (option B).

Adoptée

**2025-05-305**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON ENTRE LA ZONE COMMERCIALE C-2 213 ET LA ZONE RÉSIDEN- TIELLE R-1 210**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 26 février 2025 portant le numéro R-25-CU-5066, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement d'un espace tampon entre la zone C-2 213 et R-1 210 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au plan d'aménagement paysager préparé par Trépanier architecte de paysage, reçu le 7 février 2025.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ pour l'aménagement paysager de l'espace tampon qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

**2025-05-306**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS - TRAVAUX DE REMBLAI SUR LES LOTS 6 576 949, 6 576 950, 6 636 663 (ANCIEN LOT 6 576 951) ET 6 636 662 (ANCIEN LOT 6 222 057) - LES BOISÉS DION - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 17 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5100, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement de terrains (travaux de remblai) sur les lots 6 576 949, 6 576 950, 6 636 663 (ancien lot 6 576 951) et 6 636 662 (ancien lot 6 222 057) dans le projet résidentiel Les Boisés Dion, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan projet d'implantation préparé par Géoposition A.-G., daté du 26 mars 2025;
- étude géotechnique préparée par SOLROC, datée du 28 mars 2025;
- lettre d'engagement préparée par Wilfrid&Guy Dion S.E.N.C., datée du 20 mars 2025.

Cette approbation est conditionnelle:

- Au dépôt d'une garantie financière de 16 000 \$ pour l'aménagement de terrains qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge;

- Au dépôt d'une attestation des ingénieurs ayant réalisé l'expertise géotechnique que les travaux ont été réalisés conformément aux recommandations de ladite expertise et aux plans soumis pour approbation;

- À ce que le talus proposé aux limites des lots 6 636 663 (ancien lot 6 576 951) et 6 636 662 (ancien lot 6 222 057) soit aménagé entièrement sur le lot 6 636 663.

Adoptée

#### **2025-05-307**

#### **APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - LES BOISÉS DION - 7388, RUE MÉRILDA-DION - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5082, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé situé au 7388, rue Mérilda-Dion dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Plan-If, daté du 28 mars 2025;
- simulation visuelle reçue le 13 mars 2025.

Adoptée

#### **2025-05-308**

#### **APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE 44 MAISONS UNIFAMILIALES JUMELÉES - LES BOISÉS DION - RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

ATTENDU la demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'aménagement paysager du projet de construction de 44 maisons unifamiliales jumelées érigées ou à être érigées dans le projet résidentiel Les Boisés Dion sur la rue Marie-Desjardins, laquelle demande a trait à la modification des espaces de stationnements de ces résidences et pour lesquelles un permis de construction a été octroyé;

ATTENDU que l'aménagement paysager lié aux 44 demandes de permis est assujéti à une garantie financière déjà approuvée par résolution et que l'approbation de la présente demande de modification de PIIA n'entraîne aucun changement à cette garantie;

ATTENDU la liste préparée par le Service d'urbanisme le 11 avril 2025 précisant les différents plans d'aménagements par adresses civiques ayant été approuvés et pour lesquels un plan révisé a été déposé;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5093, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement paysager du projet de construction de quarante-quatre (44) maisons unifamiliales jumelées érigées ou à être érigées dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 11 mars 2025 et dont la liste est ci-dessous reproduite:

7034, rue Marie-Desjardins	7172, rue Marie-Desjardins
7038, rue Marie-Desjardins	7176, rue Marie-Desjardins
7048, rue Marie-Desjardins	7173, rue Marie-Desjardins
7052, rue Marie-Desjardins	7177, rue Marie-Desjardins
7062, rue Marie-Desjardins	7182, rue Marie-Desjardins
7066, rue Marie-Desjardins	7186, rue Marie-Desjardins
7076, rue Marie-Desjardins	7183, rue Marie-Desjardins
7080, rue Marie-Desjardins	7187, rue Marie-Desjardins
7090, rue Marie-Desjardins	7372, rue Marie-Desjardins
7094, rue Marie-Desjardins	7376, rue Marie-Desjardins
7104, rue Marie-Desjardins	7382, rue Marie-Desjardins
7108, rue Marie-Desjardins	7386, rue Marie-Desjardins
7143, rue Marie-Desjardins	7392, rue Marie-Desjardins
7147, rue Marie-Desjardins	7396, rue Marie-Desjardins
7152, rue Marie-Desjardins	7402, rue Marie-Desjardins
7156, rue Marie-Desjardins	7406, rue Marie-Desjardins
7153, rue Marie-Desjardins	7412, rue Marie-Desjardins
7157, rue Marie-Desjardins	7416, rue Marie-Desjardins
7162, rue Marie-Desjardins	7422, rue Marie-Desjardins
7166, rue Marie-Desjardins	7426, rue Marie-Desjardins
7163, rue Marie-Desjardins	7432, rue Marie-Desjardins
7167, rue Marie-Desjardins	7436, rue Marie-Desjardins

Adoptée

**2025-05-309**  
**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - LES BOISÉS DION - 7217, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5083, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement paysager de la propriété située au 7217, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 10 mars 2025;
- plan de construction de la remise à jardin reçu le 21 mars 2025.

Adoptée

**2025-05-310  
RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS D'AVRIL 2025**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 30 avril 2025.

Adoptée

**2025-05-311  
EMBAUCHE - JARDINIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'embaucher monsieur Giancarlo Di Valerio au poste syndiqué auxiliaire à temps complet de jardinier au Service des travaux publics, à compter du 12 mai 2025.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

Adoptée

**2025-05-312  
MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU  
PERSONNEL CADRE - MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver la mise à jour du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand, par l'ajout d'un alinéa à l'article 5.04 et par la modification de l'Annexe A-2.

Adoptée

**2025-05-313  
COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTES - DÉPÔT DU COMPTE-RENDU  
DE LA RENCONTRE DU 11 MARS 2025**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du compte-rendu de la rencontre du comité sur la reddition de comptes du 11 mars 2025 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**2025-05-314**

**AIDE FINANCIÈRE 2025 ET APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE AFFECTÉ - PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accorder une aide financière aux athlètes suivants:

- 250 \$ à Justin Coolos, athlète de natation de niveau provincial;
- 600 \$ à Vincent Lalande, athlète en sport automobile de niveau national.

D'approprier le montant de 850 \$ à partir du surplus libre affecté à même le montant provenant du Fonds communautaire de Boisbriand.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2025-05-315**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De lever la séance à 21 h.

Adoptée